

**PROVINCE DU QUEBEC  
MUNICIPALITE DE BURY  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 406-2009 – RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ**

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:**

**CHAPITRE 2 : DES SÉANCES DU CONSEIL**

L'article 2.01 Endroit et enregistrement est modifié comme suit :

- Annuler dans le premier paragraphe "*le 3<sup>e</sup> jeudi d'août*".
- Annuler le 5<sup>e</sup> paragraphe "*les séances du Conseil doivent être captées de façon visuelle et sonores par un dispositif d'enregistrement récents. A moins que les membres du Conseil présents en décident autrement*".

**CHAPITRE 3 : DES PROCÉDURES ET ORDRE DU JOUR DU CONSEIL**

L'article 3.03 Préparation et contenu est modifié.

- Remplacer la division de l'ordre existante par :
  - 1- *Ouverture de la séance ;*
  - 2- *Adoption de l'ordre du jour ;*
  - 3- *Adoption des procès-verbaux des séances précédentes ;*
  - 4- *1<sup>ière</sup> période de questions du public (questions générales)*
  - 5- *Rapport du Maire;*
  - 6- *Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions ;*
  - 7- *Information au conseil et correspondance ;*
  - 8- *Rapport des comités ;*
    - 8.1 *Administration*
    - 8.2 *Sécurité publique*
    - 8.3 *Loisirs, sports et culture*
    - 8.4 *Travaux publics et environnement*
    - 8.5 *Urbanisme et développement*
    - 8.6 *Golf*
  - 9- *Affaires nouvelles;*
  - 10- *Adoption des règlements;*
  - 11- *Avis de motion à donner ;*
  - 12- *Varia affaires nouvelles ;*
  - 13- *2<sup>ième</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)*
  - 14- *Informations des membres du Conseil*
  - 15- *Levée de l'assemblée;*
  - 16- *Prochaine séance régulière.*

L'article 3.04 Changements à l'ordre du jour est modifié comme suit :

- Ajouter à la 4<sup>e</sup> ligne après le mot séance "*ou à une séance ultérieure*".

#### CHAPITRE 6 : DE LA PUBLICITÉ DES SÉANCES ET DES CONTRIBUABLES

L'article 6.03 Période de questions :

- 1<sup>ère</sup> ligne, remplacer "une période" de questions par "*deux périodes de questions*".
- 3<sup>ième</sup> paragraphe remplacer "la période" par "*les périodes*" et "30" par "20".
- Enlever les 2<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup> paragraphes.

---

Walter Dougherty, maire

---

Yvan Fortin, directeur général/secrétaire-trésorier

**Adopté le 7 décembre 2009**

**Publié le \_\_\_ décembre 2009**

**Entré en vigueur le \_\_\_ décembre 2009**